Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 20 novembre 2015

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 24 « pour »; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU); 3 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Océane BOIFFARD, Yves PURET).

• adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2015.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Organisation d'un concours photos : attribution des récompenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- approuve le règlement du concours,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Question n° 4 <u>Modification du tableau des effectifs</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

 autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé dans la délibération.

Question n° 5 Recours à un vacataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 29 « pour » ; 2 « abstention » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

• autorise Monsieur le Maire à avoir recours à un vacataire sur la base du montant indiqué dans la délibération.

Question n° 6 Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- autorise les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Question n° 7

Réorganisation du département technique et des espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- autorise Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} décembre 2015, à créer le département Technique tel qu'il est proposé,
- et à modifier le service Réceptions et Protocole en intégrant les agents techniques du service Festivités.

$\label{eq:Question} Question \ n^\circ \ 8$ Cession de bâtiment : 13 rue Porte de Bourges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- accepte de céder en indivision le bâtiment cadastré CE 66 à l'euro symbolique,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 9 Cession de terrain : 13 rue Cordier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- accepte de céder une partie de la parcelle CE 90 au prix de 800 euros,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Page 2 sur 10

Question n° 10 Cession de garage : 5 rue Jean Valette (sortie Cours Manuel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 23 « pour » ; 6 « contre » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU) ; 2 « abstention » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- accepte de céder le garage faisant partie de la parcelle cadastrée CI 35 au prix de 12 500 euros.
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 11 <u>Acquisition d'un bâtiment : 5 rue Philibert Audebrand</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 23 « pour »; 8 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET); 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

et 2 - 4 rue du Commandant Rauscher

- accepte l'acquisition de l'ensemble des bâtiments au prix de 90.000 €,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 12 <u>Mise en place d'une caution pour l'obtention</u> de clés des bornes rétractables rue Porte Mutin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- approuve la mise à disposition d'une clé contre caution,
- approuve la convention fixant les modalités de cette mise à disposition,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 13 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

• émet un avis défavorable sur la prescription de fusion S3 du SIAP Marche-Boischaut et du SIAP Saint-Amand-Montrond – Orval comme soumis dans le projet de SDCI.

Question n° 14 Subvention 2016 versées aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

• valide le versement d'un acompte sur les subventions 2016 en faveur des associations citées dans la délibération.

$\begin{tabular}{ll} Question n° 15\\ Garantie d'emprunt - SA HLM France Loire \\ \end{tabular}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 204 000,00 euros souscrit par France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 39491, constitué d'une ligne du prêt.
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document correspondant à ce dossier.

Question n° 16 Convention pour fonds de soutien à la renégociation de la dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions,
- et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables y afférentes.

Question n° 17 Financement du projet multi-accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides mentionnées,
- et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 18 <u>Autorisation de dépenses d'investissement</u> avant le vote du budget primitif de 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO et Christian BRILLU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- ouvre les crédits 2016, tels qu'ils figurent dans le tableau de la délibération,
- et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Question n° 19 Décision modificative budgétaire n° 2 : budget principal de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO et Christian BRILLU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- valide la reprise de la provision pour un montant de 113.000,00 €;
- valide cette modification budgétaire n° 2.

Question n° 20

<u>Délégation de Services Publics pour l'organisation, l'animation</u> <u>et la gestion des foires, marchés et fête foraine</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- désigne la société SOMAREP comme délégataire en charge de l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et de la fête foraine dénommée Foire d'Orval pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016,
- approuve le projet de contrat de Délégation de Service Public,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Délégation de Service Public correspondante ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Question n° 21 Tarifs municipaux pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO et Christian BRILLU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Océane BOIFFARD).

- fixe les tarifs des services publics pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Maire à accorder, éventuellement, la gratuité totale ou partielle aux organismes caritatifs et sociaux dans le cadre de partenariats avec la Ville.

En ouverture de séance, Monsieur Thierry VINÇON, Maire, demande que soit observée une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2015

Monsieur MROZEK indique que les membres de sa liste s'abstiendront pour le vote, car certaines phrases sont des synthèses qui ne lui semblent pas refléter le contenu de leurs interventions.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3

Organisation d'un concours photos : attribution des récompenses

Madame MÉRIOT présente l'organisation du concours photo.

Monsieur MROZEK précise qu'il manque dans le jury un « candide » qui pourra apporter un autre regard. Il manque également une personne des listes d'opposition.

Madame MÉRIOT répond qu'il y a déjà trois professionnels dans le jury.

Monsieur VINÇON, Maire, demande à Messieurs MROZEK et POUILLOU de désigner un représentant de leur liste pour participer au jury.

Monsieur MROZEK désigne Monsieur BRILLU. Il fera donc partie du jury.

Question n° 4 <u>Modification du tableau des effectifs</u>

Monsieur VINÇON, Maire, présente la modification du tableau des effectifs avec les postes à retirer et les postes qui ont été ouverts.

Monsieur AUBRUN indique qu'il n'y a pas de baisse des emplois à la Ville malgré la modernisation des outils de travail, la mutualisation avec la Communauté de Communes, etc.

Monsieur VINÇON, Maire, indique que cela est principalement dû à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur MROZEK regrette la suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, car il lui semble que le secteur de la petite enfance doit être préservé.

Madame CHAMPION répond qu'il ne s'agit pas d'une suppression d'emploi mais d'une modification de poste, puisque la Ville forme, sous forme d'emplois d'avenir, des jeunes dans le domaine de la petite enfance, depuis 2 ou 3 ans.

Monsieur PURET souligne également l'importance du nombre des contrats d'apprentissage et contrats aidés dans les emplois de la Ville.

Question n° 5 Recours à un vacataire

Monsieur VINÇON, Maire, explique que la collectivité aura recours à un vacataire ponctuellement pour les besoins de la Cité de l'Or.

Monsieur AUBRUN demande pourquoi il est nécessaire de créer cet emploi et pourquoi le travail supplémentaire n'est pas fait par un agent municipal.

Monsieur MROZEK demande s'il s'agit d'un particulier ou d'une association.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit de faire appel à un particulier de temps en temps pour les besoins ponctuels de la Cité de l'Or.

Question n° 6 Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Question n° 7 Réorganisation du département technique et des espaces verts

Monsieur VINÇON, Maire, présente la réorganisation du département technique et des espaces verts.

Monsieur AUBRUN trouverait plus pertinent de fusionner ces deux entités de manière à n'avoir qu'un seul responsable et non deux.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que les deux responsables pourront mutuellement se suppléer en cas de besoin.

Monsieur AUBRUN souhaite connaître la qualification de ces deux responsables.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que Madame PLUMEJEAUD est ingénieur et qu'elle gère une équipe de 14 personnes. Monsieur CHOLLIER gère, quant à lui, 53 personnes.

Question n° 8 Cession de bâtiment : 13 rue Porte de Bourges

Monsieur PERRONNET explique les modalités de cession du bâtiment aux associations des « Forestins » et des « Affouages ».

Monsieur MROZEK craint que cette cession soit « un cadeau empoisonné» pour les associations.

Madame NOIRET demande ce qu'en pensent les associations.

Monsieur PERRONNET répond qu'elles sont très satisfaites.

Monsieur VINÇON, Maire, dit qu'il sera possible pour l'association de se faire aider pour les travaux qu'il y aurait éventuellement à faire à l'intérieur du bâtiment.

Monsieur PERRONNET complète en indiquant que les associations préfèrent rester sur ce site qui est aménagé à leur convenance.

Monsieur DEVOUCOUX souligne que l'estimation de France domaines est très élevée au regard des estimations reçues pour d'autres bâtiments.

Monsieur POUILLOU précise que si les deux présidents d'association sont d'accord, il sera également d'accord.

Monsieur DELHOMME complète en indiquant que les deux conseils d'administration se sont prononcés en faveur de cette acquisition, à l'unanimité.

Question n° 9 Cession de terrain : 13 rue Cordier

Question n° 10 Cession de garage : 5 rue Jean Valette (sortie Cours Manuel)

Monsieur VAISSON présente la cession du garage situé au 5 rue Jean Valette.

Monsieur MROZEK souhaite que le bien soit vendu au plus offrant, car c'est un bien public. Monsieur VINÇON, Maire, indique qu'il a été sollicité par ces futurs acquéreurs et que la vente se fait au prix estimé par France domaines.

Question n° 11 <u>Acquisition d'un bâtiment : 5 rue Philibert Audebrand</u> et 2 - 4 rue du Commandant Rauscher

Monsieur CANTAT explique que la Ville souhaite acquérir le bâtiment situé au 5 rue Philibert Audebrand, pour y réaliser un projet commercial.

Monsieur POUILLOU souhaite que soit présenté un projet pour ce local.

Monsieur CANTAT répond que certaines « friches » vont être utilisées pour y réaliser des projets qui sont en cours d'élaboration. La proximité de cet immeuble avec l'Hôtel de Ville est très pratique. La Ville a pour projet la réalisation d'une rue commerçante destinée aux métiers de bouche.

Monsieur AUBRUN pense qu'il y a beaucoup de projets, mais il veut savoir quand ils se réaliseront. Monsieur CANTAT répond qu'il a d'abord fallu faire un état des lieux, que maintenant vient la stratégie, puis que l'action suivra. Il refuse le choix de l'immobilisme.

Monsieur MROZEK pense qu'il est plus dans les actions régaliennes d'une ville, de soutenir les associations, plutôt que l'immobilier des commerces.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que la Ville soutient les projets qui ont besoin d'être soutenus. Monsieur POUILLOU souhaite connaître le montant du loyer qui sera appliqué.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que le loyer sera calculé selon les conditions du marché.

Question n° 12 <u>Mise en place d'une caution pour l'obtention</u> de clés des bornes rétractables rue Porte Mutin

Question n° 13 <u>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale</u>

Monsieur VINÇON, Maire, fait état du courrier reçu de la préfecture du Cher, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il demande à Monsieur RIOTTE, Conseiller Municipal et Président du SIVU Saint Amand-Orval, de donner quelques explications sur la fusion proposée dans ce schéma, par les services de l'État.

Monsieur RIOTTE répond qu'il ne sait pas pourquoi la préfecture a fait cette proposition, qu'il en a référé à Madame la Préfète qui s'est excusée auprès de lui car cette question n'aurait, selon lui, pas due se trouver dans ce schéma. Il précise que le SIVU a voté contre cette proposition.

Monsieur AUBRUN s'étonne que la préfecture ait pu mettre à l'ordre du jour une question qui n'a été sollicitée par aucun des deux syndicats.

Monsieur VINÇON, Maire, indique que la compétence « gestion de l'eau potable » intégrera celles de la Communauté de Communes Cœur de France au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Question n° 14 Subvention 2016 versées aux associations

Monsieur LAINÉ présente la liste des acomptes de subventions qui seront versées en tout début d'année 2016 aux associations.

Monsieur VINÇON, Maire, explique que le budget primitif 2016 ne sera pas voté en décembre par manque de visibilité sur les recettes en 2016. C'est pourquoi ces acomptes sont votés afin de permettre à ces associations de fonctionner.

$\label{eq:Question} Question \ n^{\circ} \ 15$ $Garantie \ d'emprunt \ - SA \ HLM \ France \ Loire$

Question n° 16 Convention pour fonds de soutien à la renégociation de la dette

Monsieur DEVOUCOUX explique que la Ville a reçu notification de deux aides dans le cadre du « fonds de soutien » pour la renégociation de la dette.

Monsieur MROZEK souhaite connaître le montant minimum que la Ville pourra percevoir par rapport aux montants présentés qui sont « au maximum ».

Monsieur DEVOUCOUX répond qu'il y aura peu de variations.

Monsieur AUBRUN demande quel est le montant de la dette à ce jour.

Monsieur VINÇON, Maire, donne les informations suivantes : la dette au 31 décembre 2015 sera de 27 190 300 € (en tenant compte de la reprise des emprunts). Le montant des aides annoncées par le fonds de soutien est de 4 358 400 €. Ce montant viendra donc en diminution, fixant la dette réelle à 22.831.900 €. La renégociation n'aura donc que peu impacté la dette de la Ville, tout en sécurisant de manière importante le montant des intérêts à payer chaque année. Il souligne que cette opération de renégociation de la dette n'a pas entravé le processus de désendettement de la Ville.

Monsieur DEVOUCOUX précise que l'État étale son aide sur 13 années et qu'il importera, lorsque les ratios d'endettement de la Ville seront calculés, de tenir compte de cette déduction importante qui vient diminuer le montant de la dette réelle.

Question n° 17 Financement du projet multi-accueil

Madame CHAMPION présente le projet de création d'un Multi-accueil qui comportera au minimum 20 places.

Monsieur POUILLOU demande s'il y aura transfert de l'activité de la garderie de la rue Cordier vers le Multi-accueil.

Madame CHAMPION précise que le mode de garde du Multi-accueil est différent de celui de la halte-garderie Cordier, puisqu'il sera proposé une garde à la journée, plus proche du service rendu par la Crèche municipale. Des études ont été faites auprès des familles pour connaître leurs besoins, ce projet répond aux besoins des familles.

projectopone aen cesonis des immines.

Question n° 18 <u>Autorisation de dépenses d'investissement</u> <u>avant le vote du budget primitif de 2016</u>

avant to vote au suaget primitin de 2010

Ouestion n° 19Décision modificative budgétaire n° 2 : budget principal de la Ville

Question n° 20

<u>Délégation de Services Publics pour l'organisation, l'animation</u> et la gestion des foires, marchés et fête foraine

Madame LANOUE lit le rapport de choix du délégataire.

Monsieur MROZEK pense qu'il faut inciter les circuits courts en différenciant les tarifs pratiqués sur les emplacements entre les commerçants producteurs et les revendeurs.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il faut accueillir un maximum de commerces. Il n'est pas contre un tarif différentiel mais souligne que généralement les producteurs sont locaux.

Monsieur DEVOUCOUX pense également que c'est une bonne idée, mais qu'il est très difficile parfois de déterminer si le commerçant ne fait que revendre ou s'il produit, notamment pour la vente de viande

Monsieur VINÇON, Maire, indique que plusieurs critères l'ont poussé à proposer la candidature de la SOMAREP pour cette délégation de service public.

Question n° 21 Tarifs municipaux pour l'année 2016

Monsieur VINÇON, Maire, présente cette question et précise que globalement les tarifs ont été augmentés, sauf pour ceux qui sont gérés en délégation de service public. Dans ce cas, les tarifs sont ceux proposés par le délégataire. Pour l'École municipale de musique, les tarifs ont été réajustés pour réduire les écarts entre les différentes inscriptions. Elle reste pour autant, une école très accessible. Les prix des locations de salles n'ont pas été touchés, de même que ceux des produits vendus à l'Office de Tourisme et à la Cité de l'Or, car ces prix dépendent du prix d'achat par la Ville.

Monsieur AUBRUN trouve certaines augmentations importantes.

Madame MÉRIOT précise que les deux écoles municipales d'art et de musique restent les moins chères, malgré l'augmentation du prix des matières premières (terre, cuir, ...).

Monsieur VINÇON, Maire, ajoute que la Ville ne pourra jamais pratiquer un prix permettant de couvrir la totalité des charges de ces écoles et qu'il souhaite y accueillir un maximum d'élèves.

La séance est levée à 21h15